SDAS FO 22

Syndicat Départemental Action Sociale
Des Côtes d'Armor

« Les travailleurs ont tout à gagner à gérer leurs affaires eux-mêmes ! »

F. Peloutier

Le SDAS FO 22, réuni ce jour en Assemblée Générale ordinaire, déclare, qu'en cette période extraordinaire :

Le très respectable mouvement enclenché par les Gilets-Jaunes qu'ils qualifient eux-mêmes, et ce depuis le début, comme un mouvement citoyen se distingue d'emblée d'un mouvement spécifiquement syndical. Nombre de camarades du SDAS FO 22, directement ou indirectement touchés par l'augmentation du coût du carburant et plus globalement du coût de la vie, mais aussi par la paupérisation et l'appauvrissement, n'ont pas attendu pour rejoindre ce mouvement social hétéroclite aux revendications multiples qui peuvent parfois converger avec celles de nos syndicats ouvriers.

Le gouvernement Macron-Philippe n'hésite pas à user de tous les stratagèmes pour faire taire, à coup de répressions, de désinformations et même de législations liberticides, la légitime révolte de nos concitoyens en souffrance. L'attitude autoritaire et despotique de ce gouvernement nous rappelle que la lutte de classe est le seul moyen pour s'opposer à la destruction consciencieuse des mesures de protections que les ouvriers, les salariés avaient acquis durement de longue date.

Le SDAS FO 22 dénonce la volonté gouvernementale d'associer, par la concertation, les organisations syndicales à des réformes au service d'un capitalisme débridé et totalement contraires aux intérêts des salariés. Il s'associe à son Union Départementale 22 qui a affirmé qu'elle ne participerait, ni au grand débat, ni à la conférence sociale régionale notamment dans celui qui va s'engager au CESER et apprécie que la confédération se soit positionnée de même.

Nous refusons d'être qualifié de « corps intermédiaire » indispensable au dialogue social co-gestionnaire. Nous refusons d'être Le corps mou de l'acquiescement à notre propre exploitation ce qui, accessoirement, nous distingue de la CFDT innovante en matière de collaboration de classe et d'accompagnement !

Notre Assemblée Générale est l'occasion pour les militants de l'Action Sociale des Côtes d'Armor, présents ce jour, de souligner leur attachement au syndicalisme ouvrier, fédéré et confédéré, libre et indépendant, fondé sur la Charte d'Amiens et l'héritage des Bourses du Travail.

La Charte d'Amiens demeure le fondement d'un syndicalisme indépendant de tout pouvoir, préoccupé par la recherche de l'émancipation totale des travailleurs. Elle affirme la nécessité de lutter contre toutes les formes d'exploitation de l'homme, en vue de la disparition du salariat et du patronat, en toute indépendance vis à vis des gouvernements et des partis politiques.

Le SDAS FO 22 s'inscrit dans une internationale ouvrière et s'oppose en cela à toute forme de racisme et de rejet de la différence.

Résister, Revendiquer, Reconquérir !

SDAS **FO** 22 5, rue de Brest 22000 Saint Brieuc
07 81 61 25 76 action.sociale@sdasfo22.fr

SDAS FO 22

Syndicat Départemental Action Sociale
Des Côtes d'Armor

Le SDAS FO 22 réaffirme son rejet de la loi scélérate de 2008 qui encadre la « **représentativité syndicale »** et revendique toujours son abrogation. La loi de 2008 et suivantes mettent en concurrence les organisations syndicales pour tenter d'affaiblir notre capacité de résistance par l'unité qui forgeaient le socle d'un rapport de force indispensable.

Le SDAS FO 22 dénonce la politique gestionnaire et mercantile des employeurs de l'insertion, de la branche sanitaire sociale et médico-sociale à but non lucratif**,** calquée sur la politique gouvernementale sans aucune considération pour ses travailleurs, seule richesse du secteur.

Le SDAS FO 22 dénonce les répercussions que cela entraîne sur la qualité des prestations auprès des bénéficiaires et de leurs proches. Il constate la même volonté politique de la part des structures associatives de la branche d'aide, d'accompagnement, de soins et de services à domicile, et de leurs financeurs.

Nos employeurs, en collaboration avec les syndicats co-gestionnaires, ont décidé de se plier aux politiques d'austérité et de décentralisation des conseils, régional, départemental et de l'Agence Régionale de Santé, validant ainsi le choix d'une régression sociale sans précédent depuis 1945.

Nous défendons une vision claire du travail social, celle d'un régime général de solidarité qui se donne les moyens de répondre aux besoins des usagers. Nous sommes opposés à tous « services sous traités » soumis à la loi du marché et favorisant l'exclusion des plus fragiles de notre société.

Le SDAS FO22 s'insurge contre les répercussions sur nos métiers qu'engendre la politique sociale gouvernementale de destruction de tous les droits individuels et collectifs de la classe ouvrière.

Le SDAS FO 22 dénonce et s'oppose

- Au contrôle total de l'assurance chômage par l'état, pour le compte du patronat, par la suppression de la côte-part salariale à la cotisation de l'assurance chômage ;
- À la réduction, au 1er janvier 2019, du droit des chômeurs à être indemnisés ;
- À la casse totale de notre système de retraite, via un projet de régime de retraite universelle par points, dont l'objectif affiché est de réduire le montant des pensions et retraites ;
- À la réduction des cotisations qui financent notre Sécurité Sociale ;
- À la destruction du service public en s'appuyant sur les 32 propositions du rapport de CAP 2022 et de la loi NOTRé (fermeture d'hôpitaux, de bureaux de poste, d'écoles, de trésoreries…).

Résister, Revendiquer, Reconquérir !

SDAS **FO** 22 5, rue de Brest 22000 Saint Brieuc
07 81 61 25 76 action.sociale@sdasfo22.fr

SDAS FO 22

Syndicat Départemental Action Sociale
Des Côtes d'Armor

Face aux pressions exercées par le patronat, le SDAS FO 22 soutient tous ses délégués et syndiqués qu'il défendra bec et ongles, et maintiendra le combat pour refuser toute compromission, cogestion et autre concertation.

Une Urgence : Satisfaire nos revendications !

- **Augmentation du Smic à 1450 € net à minima ;**
- **Augmentation générale des salaires, pensions et retraites, minima sociaux, tant dans le privé que dans le public ;**
- **Généralisation de la prime transport ;**
- **Maintien de l'ensemble des régimes de retraite existants et refus de tout système universel par points ;**
- **Retour à la retraite à taux plein, à 60 ans avec 37,5 annuité de cotisations ;**
- **Retour à la Sécurité Sociale issue des ordonnances de 1945 ;**
- **Défense de l'assurance chômage et des droits des chômeurs, de la protection sociale collective et du salaire différé ;**
- **Préservation du service public, de sa présence territoriale et du statut des agents ;**
- **Défense des libertés démocratiques et syndicales, du droit de grève et de manifester ;**
- **Abrogation de la loi travail, des ordonnances Macron et des lois scélérates de 2008.**

Dans cette période de crise qui s'exprime par un rejet massif des institutions et organisations républicaines, il nous appartient de démontrer la pertinence de l'organisation syndicale libre et indépendante.

Compte tenu de l'extrême gravité de la situation et de l'impérieuse nécessité de construire, en notre faveur, le rapport de force interprofessionnel, le SDAS FO 22 confirme son soutien total à sa fédération. Le SDAS FO 22 maintient sa totale confiance à son secrétaire fédéral, Pascal CORBEX.

Le SDAS FO 22, appelle à la mobilisation, pour favoriser la généralisation de la Grève jusqu'à totale satisfaction, et invite ses syndiqués à prendre toutes dispositions pour la réussite des mouvements en cours et à venir.

Vive la Sociale.

Adopté à l'unanimité
À Saint Brieuc, le 2 février 2019

Résister, Revendiquer, Reconquérir !

SDAS **FO** 22 5, rue de Brest 22000 Saint Brieuc
07 81 61 25 76 action.sociale@sdasfo22.fr